

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22066 - 82ÈME ANNÉE

Création d'emplois pérennes dans l'environnement, les écoles et l'accompagnement social

PEC : le FSU propose un plan réunionnais de transformation des emplois précaires en emplois durables



La FSU Territoriale dénonce la baisse des contrats PEC qui fragilise emploi et services publics à La Réunion. Le syndicat réclame surtout un plan réunionnais pour transformer les emplois précaires en postes durables via des financements État-collectivités, des formations qualifiantes, des concours adaptés et la création d'emplois pérennes dans l'environnement, les écoles et l'accompagnement social. Cette proposition a été adressée par le syndicat au préfet suite à l'annonce de la baisse drastique du nombre de PEC subventionnés par l'argent de la France à La Réunion.

La réduction massive des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) provoque une onde de choc à La Réunion. Dans un courrier adressé au préfet, la FSU Territoriale alerte sur les conséquences sociales de cette décision et appelle surtout à un changement profond de modèle : transformer enfin les emplois précaires en emplois durables.

Pour le syndicat, la situation réunionnaise exige une réponse spécifique. Avec un chômage proche de 18 % et plus de 92 000 allocataires du RSA, la baisse des PEC ne représente pas seulement une économie budgétaire décidée à Paris. Elle menace directement

des milliers de familles et fragilise les services publics locaux déjà sous tension.

Des missions indispensables dépendent d'emplois précaires

Dans les écoles, les cantines, les services environnementaux, l'aide aux personnes âgées ou le secteur médico-social, les agents en PEC assurent aujourd'hui des missions indispensables. Pourtant, ces travailleurs restent enfermés dans des contrats précaires, faiblement rémunérés et sans véritable perspective d'avenir.

La FSU Territoriale estime que cette logique atteint aujourd'hui ses limites. Pour le syndicat, La Réunion ne peut continuer à fonctionner avec un système fondé sur l'instabilité permanente de milliers de travailleurs occupant pourtant des postes répondant à des besoins durables.

C'est pourquoi la principale revendication portée dans ce courrier concerne la création d'un véritable « plan réunionnais de transformation des emplois précaires en emplois pérennes ». Cette orientation est une rupture avec des décennies de gestion sociale du chômage.

Créer un fonds pour la pérennisation des postes occupés sur des missions permanentes

La FSU propose d'abord la création d'un fonds exceptionnel associant l'État et les collectivités afin de financer progressivement la titularisation ou la pérennisation des postes occupés sur des missions permanentes. L'objectif est clair : arrêter de remplacer continuellement des travailleurs précaires sur des besoins qui, eux, ne disparaissent jamais.

Le syndicat demande également l'ouverture de concours territoriaux adaptés aux réalités réunionnaises afin de permettre aux travailleurs précaires d'accéder à de véritables carrières dans la fonction publique territoriale.

Des emplois dans l'environnement, les écoles et l'aide à la personne

Autre axe majeur : le développement massif de formations qualifiantes et certifiantes. Pour la FSU, il ne suffit pas d'occuper temporairement des chômeurs. Il faut leur permettre d'acquérir des compétences reconnues débouchant sur un emploi stable.

Le plan proposé par la FSU s'appuie aussi sur les besoins concrets du territoire. Le syndicat souhaite la création de brigades environnementales et sanitaires pérennes capables d'intervenir dans des domaines essentiels : lutte contre les moustiques, gestion des déchets, prévention climatique, protection de l'environnement ou accompagnement des personnes fragiles.

Sortir d'une logique d'assistance et de précarité chronique

La FSU insiste également sur la nécessité de renforcer durablement les effectifs dans les écoles, la restauration scolaire, l'aide aux personnes âgées et les services médico-sociaux. Autant de secteurs où les besoins augmentent continuellement tandis que les collectivités manquent de moyens.

Pour le syndicat, cette démarche permettrait enfin de sortir d'une logique d'assistance et de précarité chronique. « La Réunion ne peut être le territoire de l'emploi précaire permanent », affirme la FSU Territoriale.

Au-delà de la question des PEC, c'est donc un véritable projet de développement humain que le syndicat appelle à construire : créer des emplois utiles, durables et dignes, adaptés aux besoins réels de la population réunionnaise.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Le président de l'assemblée unique de Martinique interpelle le président de la République

Loi de réparation de l'esclavage français : Serge Letchimy propose à la France de s'engager

Serge Letchimy appelle la France à aller au-delà de la loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité et à engager un processus de réparations pour les conséquences durables de l'esclavage et de la colonisation. Il propose une loi de justice réparatrice et une commission dédiée, inspirées des initiatives internationales du CARICOM. Pour lui, l'esclavage n'est pas un simple souvenir historique, mais une réalité dont les effets sociaux et économiques persistent encore aujourd'hui.

À l'occasion du 25e anniversaire de la loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, le président de la Martinique, Serge Letchimy, relance avec force le débat sur les réparations liées à l'esclavage et à la colonisation. Dans une lettre adressée au président de la République française, il estime que la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, obtenue en 2001 grâce à la loi rapportée par Christiane Taubira, ne peut rester symbolique. Selon lui, le temps est venu d'ouvrir une nouvelle étape fondée sur la justice et la réparation.

Une loi pour réparer les inégalités issues de l'esclavage

Pour le dirigeant martiniquais, les conséquences de l'esclavage ne relèvent pas uniquement du passé. Elles continuent de marquer profondément les sociétés héritières de la colonisation, notamment à travers les inégalités économiques, les déséquilibres sociaux et les fractures culturelles. Il appelle donc l'État français à reconnaître que ce crime historique a produit des dommages durables qui exigent aujourd'hui des réponses politiques concrètes.

Dans son courrier, Serge Letchimy propose l'adoption d'une loi de réparation ainsi que la création d'une commission chargée de définir les formes possibles de cette justice réparatrice. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit ni de vengeance ni de repentance, mais d'un processus de reconnaissance historique permettant de construire des relations plus équilibrées entre la France et les pays marqués par l'esclavage.

Dans la dynamique internationale

Cette démarche s'inspire notamment du programme adopté par la Communauté caribéenne, qui défend depuis plusieurs années un plan international de justice réparatrice envers les anciennes puissances esclavagistes. La Martinique, devenue membre associé de cette organisation régionale, entend désormais participer pleinement à ce combat politique et mémoriel.

Le président de l'assemblée unique de Martinique critique également la position de la France sur la scène internationale. Il juge contradictoire que Paris reconnaisse officiellement l'esclavage comme crime contre l'humanité tout en s'abstenant lors du vote d'une résolution des Nations unies qualifiant la traite négrière et l'esclavage parmi les crimes les plus graves de l'histoire humaine.

Pour Serge Letchimy, l'esclavage ne peut être réduit à un simple épisode lointain ou périphérique de l'histoire française. Il constitue une part centrale de la construction économique et politique de la France moderne. Dès lors, la mémoire ne suffit plus : il faut désormais passer à une véritable politique de justice historique.

M.M.

Otè

Tarde pa aboli lo kode noir !!!

Mézami mi panss zot la lir dann nout zoinal « Témoignages » a lokazyon lo dis moi d'Mé-inn-dé tèks intéréssan portan dsi la loi Taubira pou son vinn-sinkyèm anivèrsèr. Si zot la pankor gingn lo tan lir sa, mi kroi i fo zot i lir é mèm zot i gingn alé pli lwin dann zarchiv nout zoinal ; késtyonn rapèl an passan lo rol inportan nout zoinal épi nout bann dirizan konm bann zistorien rényoné dsi la zoué dann l'afèr la loi Taubira.

Kossa i di ladan ? Sé in loi porté par Christiane Taubira k'i fé k'La franss i dovien lo promyé péi k'i rokoné lésklavaz épi la trète konm krimes kont l'Imanité. Arzout èk sa lo dis moi d'Mé 2006 sou la prezidanss Jacques chirac i shoizi lo dis Mé konm zourné nassyonal bann mémoir d'la trète épi lésklavaz épi zot abolission.

Zot i konpran pou nou bann péi loutre-mèr, nou k'la konu lésklavaz épi la trète épi zot abolission sa lé inportan kansréti pou rapèl anou dann kèl kondission nout zansète la viv é mèm sa i roprézant kaziman la moityé nout listoir é sa i fo pa ni obliye — koman nout bann zansète la viv dann bann kondissyon épouvantab.

I fo pa ni obliye non pli la vi nout bann zansète lété bazé dsi la késtyon bann non-droi dsi in tèks i apèl lo kode noir k'i ranj inn grann parti nout bann zansète an dè parti, la parti i apèl lib, épi la parti i apèl non lib donk ésklav. Alon pa obliye lo promyé kode noir lété rédiyé par Colbert, in gran om d'éta parétil la diviz la sossyété rant d'in koté lé zom é lé fam é dan l'ot koté lé non-om é lé non-fam... in tèks inimin a tou lé kou.

Anfète lésklavaz lé aboli dan La franss dopi 1848, mé d'aprè in déba la spassé néna pwin lontan lo kode noir la pa été aboli formèlman donk biento in projé d'loi va pass dovan lo parlman avèk konm objéktif labolissyon lo kode noir... In pé i di déza lo kode noir lé déza aboli dann l'arsenal lézislatif La franss donk i ansèrv arien d'rotyé in mor si li lé déza mor... Mé si néna in déba i fo ni antann lo poinn-vizé lé z'inn é lé zot konmsa épi ni form nou mèm nout prop zizman.

Pli konpliké é pli fondamantal biensir sé la késtyonn la réparassion é sa i fé ankor déba ziska zordi. Si zot la lir témoignages zot i koné k'i anparl sa tazantan pars sé inn késtyonn fon é ziska zordi sanm pou mwinn nou la pankor bien avanssé la dsi mé lo tan va vnir pou inn-dé pa an avan...

A bon antandèr salu !

Justin